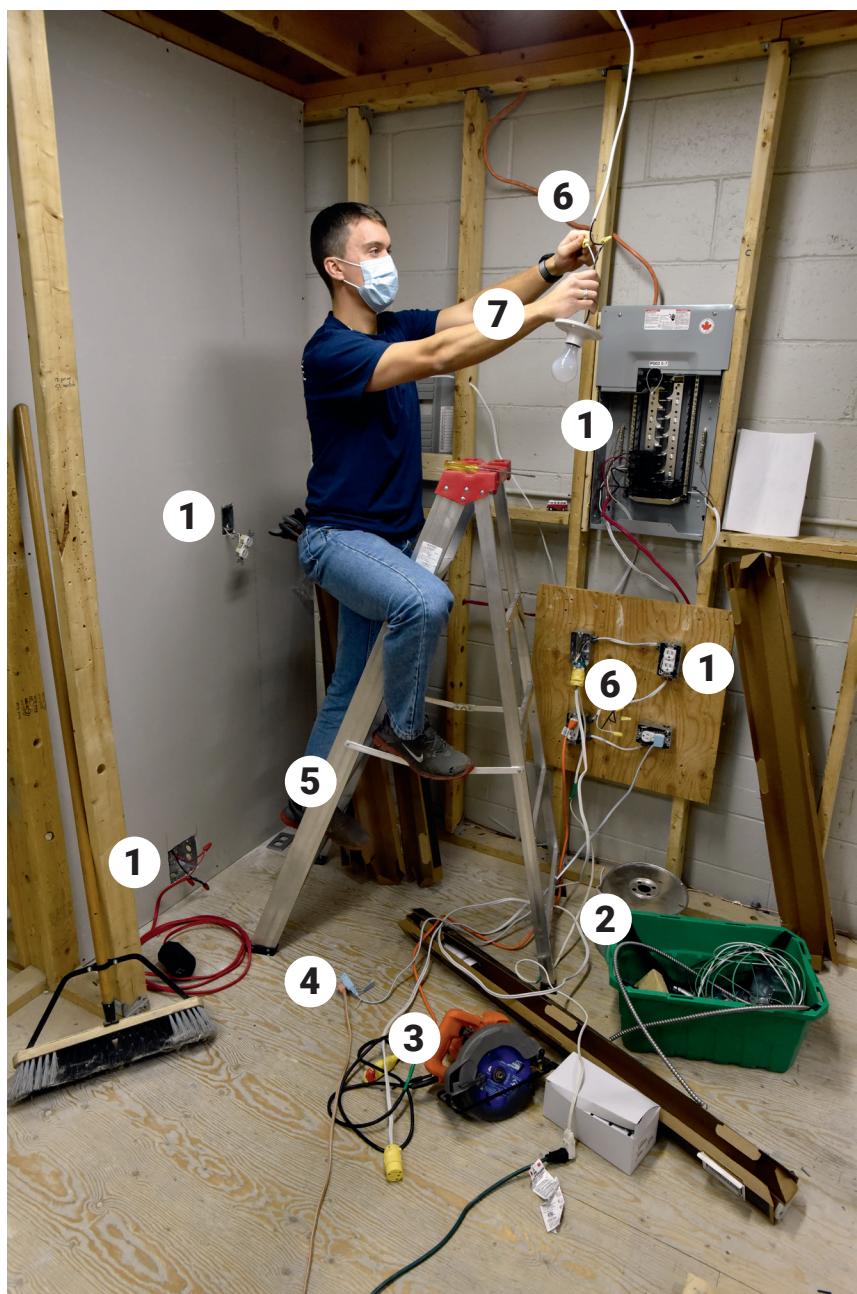


CHERCHEZ L'ERREUR



Les risques électriques sur un petit chantier

Un électricien effectue des travaux sur le réseau électrique d'une cuisine en rénovation. S'il s'agit d'une tâche relativement simple à réaliser seul, elle peut tout de même impliquer des risques pour la santé et la sécurité de celles et ceux qui l'effectuent. Pour les besoins de notre démonstration, un figurant a accepté de nous montrer ce qu'il ne faut absolument pas faire quand vient le temps d'effectuer un travail qui implique un contact avec l'électricité. Pouvez-vous repérer les erreurs qu'il a volontairement commises ?



Les erreurs

- 1 Des pièces nues sous tension sont accessibles (barres omnibus du panneau de distribution, absence de plaques protectrices sur les prises électriques 120 volts, connexion d'une rallonge sans prise électrique, boîte d'alimentation 240 volts non fermée). Est-ce adéquat ?
- 2 Des matériaux obstruent le panneau électrique et plusieurs objets traînent au sol. Est-ce sécuritaire ?
- 3 Un travailleur de l'équipe de rénovation utilise une scie ronde dont le fil d'alimentation a été réparé avec du ruban adhésif vert. Est-ce que cet outil a été entretenu selon les recommandations du fabricant ?
- 4 On utilise un chapelet de rallonges ainsi qu'une rallonge artisanale. Est-ce fait selon les règles ?
- 5 L'escabeau de l'électricien est en aluminium. Est-ce une pratique sécuritaire ?
- 6 Des connexions électriques sont faites à l'extérieur de boîtes électriques (prises électriques temporaires et luminaire de plafond). Est-ce conforme au Code de construction du Québec, Chapitre V - Électricité ?
- 7 L'électricien effectue le travail sous tension. Est-ce une bonne pratique ?

Nous remercions le CRIF, centre de formation, Nicole Foucault, directrice adjointe, Nicolas Ranger, enseignant, ainsi que le figurant Mirsad Salihovic.

Personnes-ressources :

Mylène Cragnolini, ing., conseillère en prévention, et Eric Deschênes, ing., conseiller expert en sécurité électrique, tous deux à la CNESST.

Coordination :

Sylvie Gascon, Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention de la CNESST



Les corrections